

DEMANDE D'UN DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ETRANGER MINEUR

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

Documents à produire dans tous les cas :

- 2 photographies d'identité (identiques et sur fond blanc)
- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation
- Jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou de séparation de corps, ou jugement d'adoption, le cas échéant
- Titre de séjour en cours de validité des deux parents ou du demandeur uniquement en cas de séparation, ou carte d'identité du parent français ou ressortissant de l'union européenne
- Passeport ou carte d'identité de l'enfant en cours de validité, si les parents sont de nationalité différente
- Justificatif de domicile du demandeur :
 - Quittance de loyer ou d'électricité datée de moins de trois mois
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + quittance de loyer ou d'électricité de l'hébergeant datée de moins de trois mois
- Certificat de scolarité de l'année en cours ou autres justificatifs de résidence en France du mineur

Documents complémentaires :

- Visa de long séjour de type D portant la mention « Regroupement familial », ou attestation médicale de l'OFII si l'enfant est entré en France au titre du regroupement familial
- OU
- Visa de long séjour de type D, délivré à un autre titre
- OU
- Carte de séjour portant la mention « vie privée et familiale » de l'un des parents
- OU
- Carte de résident délivrée au titre du regroupement familial à l'un des parents
- OU
- Carte de séjour « compétences et talents » de l'un des parents
- OU
- Décision de l'OFPRA ou de la CNDA attribuant le statut de réfugié ou d'apatride à l'un des parents
- OU
- Décision judiciaire de placement auprès du service de l'aide sociale à l'enfance
- OU
- Certificats de scolarité de l'enfant depuis son entrée en France

* Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté (liste disponible auprès du Tribunal)

* Un timbre fiscal OMI vous sera demandé lors de la remise du document de circulation pour étranger mineur.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.



N° 11203*02

étranger mineur

demande d'un :

titre d'identité républicain (TIR)
 document de circulation (DCEM)

- Préfecture
 Sous-Préfecture
 Haut-commissariat (1)



Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE.

NB: Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du Haut-commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par l'administration)

Catégorie:
Documents présentés
et justificatifs:

MINEUR BÉNÉFICIAIRE:

NOM PATRONYMIQUE

NOM D'USAGE (2):

PRÉNOMS (3):

SEXE: M F NATIONALITÉ:

NÉ(E) LE : À:

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE:

Je soussigné, DEMANDEUR, déclare sur l'honneur:

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de père, mère, tuteur (4)
- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3)

SEXE M F NATIONALITÉ:

NÉ(E) LE À

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE PAYS

- **identité de l'autre parent, à remplir obligatoirement pour le TIR, (4)**
du parent résidant à l'étranger mandatant le demandeur, pour le DCEM (4):

NOM PATRONYMIQUE

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3)

SEXE M F NATIONALITÉ:

NÉ(E) LE À

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE PAYS

- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date, Signature du demandeur Signature de l'autre parent (1) (6) Date Signature du bénéficiaire

Ú ÿ
Photo
d'identité
À ÿ
Ú ÿ
timbre fiscal
DCEM
À ÿ

(1) Uniquement pour le Titre d'identité républicain

(2) Le "NOM D'USAGE" désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance).

Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les "PRÉNOMS" sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil

(4) Cocher la case utile

(5) Uniquement pour le Document de circulation

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).